



lettre eep santé

URGENT
Lettre à distribuer aux salariés !

Lettre de la Commission paritaire *EEP Santé*
à destination des établissements de l'enseignement privé et de leurs salariés

N°30 25 novembre 2025

Nous vous rappelons que pour faciliter l'accès à la santé, les régimes de frais de santé intègrent des remboursements à 100% sur certains équipements : c'est ce qu'on appelle le panier « 100% santé »¹.

Le 100% santé : un remboursement intégral sur certains équipements

Le panier 100% santé concerne les trois postes pour lesquels le reste à charge est important : l'optique, le dentaire et les audioprothèses. L'objectif est de réduire le nombre de personnes qui renoncent à se soigner.

Les professionnels de santé doivent établir un devis « 100% santé ». Pour préserver le choix du bénéficiaire, d'autres « paniers » sont disponibles avec des montants de prises en charge différents.



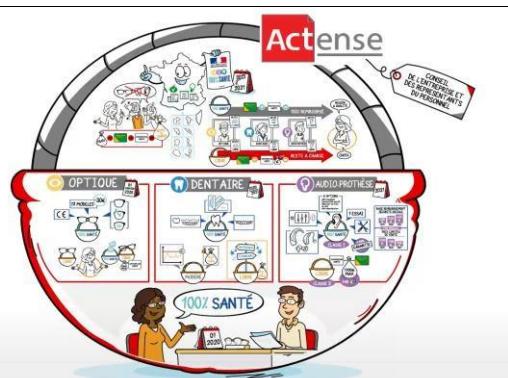
En pratique avec le 100% santé :

- En optique, l'opticien proposera 17 modèles de monture différents pour les adultes, intégralement pris en charge. L'affilié n'aura rien à payer. Les équipements répondront à une charte qualité. Les verres seront amincis, antireflets et anti-rayures. Le salarié pourra faire un panachage entre des verres du panier 100% santé, et donc ne rien payer, avec une monture hors panier 100% santé et dans ce cas il sera remboursé au maximum 50, 75 ou 100€ selon son niveau de garantie (socle, option 1, 2 ou 3) ;
- En dentaire la majorité des couronnes et bridges sera intégralement remboursée. La différence entre une couronne, un bridge, du panier 100% santé et hors panier 100% santé est en fonction de la position de la dent, (visible ou pas) qui détermine le type de matériel remboursé à 100% ;
- Le panier 100% santé audiologie est l'avancée majeure de cette réforme, puisque depuis le 1er janvier 2021 des équipements de qualité et esthétiques sont intégralement remboursés.

Une vidéo pour tout comprendre du 100% santé

Prenez 2 minutes et regardez cette vidéo, elle vous explique tout :

Cliquez sur le dessin ou rendez-vous sur la chaîne Youtube :<https://www.youtube.com/watch?v=IBX6EGq5LQY>



¹ Décret n°2019-21 du 11 janvier 2019

LES RESEAUX DE SOINS : UNE PRESTATION DE QUALITE ET UN GAIN DE POUVOIR D'ACHAT

Les assureurs recommandés du régime *EEP santé* proposent des réseaux de soins. L'objectif de ces réseaux est de maîtriser les coûts de santé tout en garantissant au bénéficiaire un service de qualité pour un reste à charge limité. Pour rappel, le reste-à-chARGE correspond au montant restant à la charge du bénéficiaire après remboursement de la Sécurité sociale et du régime *EEP Santé*.

Nous vous rappelons les assureurs recommandés et leurs réseaux de soins :



Quel est l'intérêt de consommer dans les réseaux de soins ? Voici des exemples chiffrés.

Poste Optique (verres + monture) : sur l'année 2024 concernant les bénéficiaires du régime des actifs *EEP Santé*

Comparaison réseaux de soins/hors réseaux de soins	Nombre de bénéficiaires ayant consommé	Coût moyen par consommant	Reste-à-chARGE moyen par consommant
Réseaux de soins	11 363	356€	98€
Hors réseaux de soins	9 116	372€	157€
Total optique	20 479	355€	118€
Comparatif réseau de soins / Hors réseau de soins	50,62% dans les réseaux	-4,3%	-37,7%

Poste dentaire : sur l'année 2024 concernant les bénéficiaires du régime des actifs *EEP Santé*

Comparaison réseaux de soins/hors réseaux de soins	Nombre de bénéficiaires ayant consommé	Coût moyen par consommant	Reste-à-chARGE moyen par consommant
Réseaux de soins	494	1001€ ²	130€
Hors réseaux de soins	5 423	739€	156€
Total dentaire	5 917	764€	155€
Comparatif réseau de soins / Hors réseau de soins	8,35% dans les réseaux	35,4%	- 16,8%

Les chiffres en optique et dentaire concernant les trois réseaux de soins des assureurs recommandés.

Retrouver les sites des réseaux de soins :

- [Itélis](#)
- [Kalixia](#)
- [Carte Blanche](#)

Pour toutes questions : sante@branche-eep.org

² * En dentaire, le coût moyen par consommant supérieur dans les réseaux de soins s'explique par un nombre de soins qui peut être supérieur à celui des consommateurs hors réseaux.